



Syndicat Indépendant des Commissaires de Police

Paris, le 7 décembre 2007

N/Réf. : SEC/132/2007

Monsieur le Directeur Général,

A l'occasion des dernières négociations relatives à l'application du protocole des corps et carrières pour le corps de commandement, nous avons pu constater votre position relative au principe de compensation horaire des permanences.

En effet, et conformément aux règles applicables aux fonctionnaires de police régies par l'article 10 du décret du 25 août 2005, vous rappelez dans un projet de circulaire adressé aux syndicats d'officiers de police, le principe d'une compensation horaire des permanences à hauteur de 100% de sa durée. Ce principe conduit notamment, à la prise différée de repos légaux.

Conscients que ce principe ne constitue qu'une simple application de textes régissant le Corps de Conception et de Direction et plus généralement des cadres assujettis à l'article 10, le SICP souhaite cependant que ce principe fasse l'objet d'une circulaire écrite de notre administration de gestion afin d'harmoniser des pratiques locales qui souvent divergent de la règle.

Aujourd'hui de nombreuses interprétations aux contenus et raisonnements administratifs disparates contribuent à nuire à la bonne gestion des ressources humaines de notre prestigieux corps. Une affirmation officielle du dispositif de compensation horaire en matière de permanence (jour et nuit) serait source de cohérence et d'équité dans le management d'un corps dont la disponibilité et l'implication au quotidien n'est plus à démontrer.

Dans l'attente de votre réponse et restant à votre disposition pour vous exposer de manière plus complète ce dispositif, veuillez agréer, Monsieur le Directeur Général, l'expression de nos sentiments les plus dévoués.

**Le Président**  
**Olivier BOISTEAUX**

**Le Secrétaire National**  
**Jean-Paul MEGRET**

**Monsieur Frédéric PECHENARD**  
Directeur Général  
De la Police Nationale  
11 rue des Saussaies  
75008 PARIS

Syndicat Indépendant des Commissaires de Police  
59 rue de Clignancourt 75018 PARIS